

12 MAI 2026

## Avis d'attribution Provisoire de marché

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 413020000090049



Conformément aux dispositions de l'article N°46 de la loi n°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'université de Blida 1 informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/UB1/2026 relatif au projet de: **TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ETANCHEITE AU NIVEAU DE L'UNIVERSITE DE BLIDA 1.**

**Lot N°02 : Pavillon 15 - Pavillon 16 - Pavillon 23.**

Que l'attribution provisoire a été prononcée en faveur de l'entreprise ci-dessous citée ;

Lots	Entreprise Retenue	Délai	Montant De L'offre En TTC	Note Technique/ 80 Pts	Observations
Lot N°02 : Pavillon 15 - Pavillon 16 - Pavillon 23.	ETB/TCE ARBAOUI SMAIL NIF: 18517310197212100000	Quatre (04) mois	25 238 710.00 DA	67	Offre la moins-disante

Conformément aux dispositions des articles N°56 et 101 de la loi n°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et aux articles 82 et 182 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du MESRS, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, le BOMOP et les journaux électronique.

Les soumissionnaires désirant voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se présenter au Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation de l'université de Blida 1, dans un délai ne dépassant pas les (03) trois jours, à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.